

Avis au public
EAU/AUT/17/0607

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Mise en place d'un abri agricole en bois en zone inondable du cours d'eau « Alzette » à Huncherange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/17/0607 de la part de Monsieur Robert Bernabei-Comodi concernant la gestion des eaux dans le cadre de la mise en place d'un abri agricole en bois en zone inondable du cours d'eau « Alzette » à Huncherange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 26 juillet 2017.

Fait à Bettembourg, le 1^{er} août 2017.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

